

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 732

11 avril 2006

SOMMAIRE

Berendsen Finance, S.à r.l., Luxembourg	35103	K&K International, S.à r.l., Luxembourg	35096
Berendsen Holdings, S.à r.l., Luxembourg	35097	LaSalle German Retail Investments, S.à r.l., Luxembourg	35106
Berendsen International, S.à r.l., Luxembourg	35100	LaSalle German Retail Investments, S.à r.l., Luxembourg	35109
Black & Decker International Holdings B.V., S.à r.l., Luxembourg	35133	Lemon Planet Holding S.A., Luxembourg	35125
Black & Decker International Holdings B.V., S.à r.l., Luxembourg	35133	Losty S.A., Luxembourg	35100
Bureau d'Assurance Scheier & Marinilli, S.à r.l., Mersch	35134	LRP III Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	35129
Carrer Holding S.A., Luxembourg	35102	Lux-Createc, S.à r.l., Larochette	35122
Cephalon Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35126	Magnachip Semiconductor S.A., Luxembourg	35133
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Dippach	35124	Mantec Immobilière S.A., Luxembourg	35123
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Dippach	35125	Matrix Financial Engineering S.A., Luxembourg	35113
Data Graphic S.A., Luxembourg	35127	MCA Group, S.à r.l., Dippach	35127
Esim Bis S.A., Luxembourg	35114	MCA Group, S.à r.l., Dippach	35127
Fairfield Aerium International S.C.A., Luxembourg	35110	Net Ventures Holding S.A., Luxembourg	35128
Fairfield Aerium International S.C.A., Luxembourg	35113	Nordhus International S.A., Luxembourg	35090
Fidelity Laboratories S.A., Luxembourg	35120	Parusia Holding S.A., Luxembourg	35128
Fidelity Laboratories S.A., Luxembourg	35120	Phytolux S.A., Luxembourg	35130
Finapress S.A., Luxembourg	35099	Rachow S.A., Luxembourg	35097
GMS, Global Media Systems S.A., Howald	35096	Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg	35103
GMS, Global Media Systems S.A., Howald	35096	ReflechIT A.G., Schengen	35099
Helarb C.C.N., S.à r.l., Luxembourg	35109	Rocbaron S.A., Luxembourg	35109
Helarb Investments, S.à r.l., Luxembourg	35120	Rox, S.à r.l., Luxembourg	35113
Helarb S.P.M., S.à r.l., Luxembourg	35120	Siman-Fass, S.à r.l., Dudelange	35090
Hilger-Interfer S.A., Ellange	35105	Soundview Participations, S.à r.l., Luxembourg	35105
I.Q. Holding S.A.	35095	SSB Trade Corporation, S.à r.l., Dippach	35126
Immotime S.A., Luxembourg	35121	SSB Trade Corporation, S.à r.l., Dippach	35126
Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	35124	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35125
Invesco GT Investment Management Company S.A., Luxembourg	35123	Staring Capital GP Partners S.C.A., Luxembourg	35099
Investit Holding S.A., Luxembourg	35121	Stolatte S.A., Luxembourg	35129
IT Investments, S.à r.l., Luxembourg	35095	Tenez Investissement S.A., Luxembourg	35133
IT Venture Capital Holding S.A., Luxembourg	35124	Topaze Finance, S.à r.l., Luxembourg	35134
K&K International, S.à r.l., Luxembourg	35096	Trafaria Holding S.A., Luxembourg	35134
K&K International, S.à r.l., Luxembourg	35096	Valdition Investissements S.A., Luxembourg	35122
		Van Kanten S.A., Luxembourg	35102
		Yearling, S.à r.l., Luxembourg	35105
		Zedes Holding S.A., Luxembourg	35132

35090

SIMAN-FASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3530 Dudelange, 38, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 41.239.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales,
- Démission,
- Nomination,
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital social est représentée par:

Monsieur Dino De Zorzi, domicilié 91, rue Fernand Mertens à L-3258 Bettembourg	252 parts sociales
Monsieur José Carlos Marques Simoes, demeurant à L-3530 Dudelange, 38, rue de Noertzange	<u>248 parts sociales</u>
Total	500 parts sociales

Monsieur Dino De Zorzi, prèdit, cède ses 252 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR par part sociale à Monsieur Claudio Simoes, demeurant 38, rue de Noertzange à L-3530 Dudelange (né le 19 novembre 1977).

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 6.300 EUR, somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, directement ce dont il en donne quittance, titre et décharge pour solde.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

M. Claudio Simoes, prèdit	252 parts sociales
M. José Carlos Marques Simoes, prècité	<u>248 parts sociales</u>
Total	500 parts sociales

D'un commun accord, les associés acceptent la démission de M. Dino De Zorzi, prècité, en tant que gérant technique. Les associés appellent à la fonction de gérant technique M. Claudio Simoes, prècité, qui accepte.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2005. M. Dino De Zorzi / M. José Marques Simoes / M. Claudio Simoes.
Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008098.3/612/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

NORDHUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office : L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 113.341.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, represented by Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, residing in Luxembourg,

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, represented by Mrs Viviane Hengel, private employee, residing in Luxembourg,

on behalf of a proxy given on December 19, 2005.

The proxies given, signed ne varietur, shall remain annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of NORDHUS INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 1,000,000.- by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 2.- each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 11am.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2005.
2. The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A.	10,000 shares
2) VALON S.A.	10,000 shares
Total	20,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 40,000.- is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143;
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Third resolution

Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130,

ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 19 décembre 2005.

2) VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143,

ici représentée par Madame Viviane Hengel, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 19 décembre 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NORDHUS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en vingt mille (20.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A.	10.000 actions
2. LANNAGE S.A.	10.000 actions
Total	<u>20.000 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143;
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Troisième résolution

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, V. Hengel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 81, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(006444.3/242/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

I.Q. HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.210.

Messieurs Roger Caurla, maître en droit, L-Mondercange, Toby Herkrath, maître en droit, L-Luxembourg et Alain Vasseur, consultant, L-Holzem, ont démissionné de leur poste d'administrateur, avec effet au 9 janvier 2006.

La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 2 Millegässel, L-2156 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 9 janvier 2006.

Le domicile de la société I.Q.HOLDING S.A., établi à Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 9 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005799.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

IT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 283.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 70.476.

EXTRAIT

En date du 15 décembre 2005, la résolution suivante a été prise par NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED, ayant son siège social au 16 Burnaby Street, PO Box HM 2904, Hamilton HM JX, Bermuda, seul associé de la société:

- Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005912.3/5029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

35096

GMS, GLOBAL MEDIA SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 42.390.

Aujourd'hui, le
s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme GLOBAL MEDIA SYSTEMS S.A., en abrégé GMS, avec
siège social à Howald, à savoir:

- Monsieur Roland Roth, demeurant à L-7563 Mersch, 14, rue des Romains,
- Monsieur Steve Ludovicy, demeurant à L-7782 Bissen, 32, rue des Jardins,
- Monsieur Chi Tai Tran, demeurant à L-8325 Capellen.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Roland Roth, préqualifié, avec tous pouvoirs
pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Howald, le 25 novembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008120.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

GMS, GLOBAL MEDIA SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 42.390.

Statuts coordonnés suivant acte du 24 novembre 2005, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

U. Tholl

Notaire

(008122.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

K&K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03797, a été déposé au re-
gistre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(006066.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

K&K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.417.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03799, a été déposé au re-
gistre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(006067.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

K&K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.417.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03801, a été déposé au re-
gistre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(006069.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

RACHOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005809.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BERENDSEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 25,000.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.385.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BERENDSEN HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 107.385, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, replacing Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 30 March 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 848 of 6 September 2005 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, DAVIS FINANCE LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7DL, United Kingdom («DAVIS FINANCE LTD.»), represented by Mr Raphael Collin, lawyer, residing in Luxembourg,

duly authorised to act on behalf of DAVIS FINANCE LTD. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

DAVIS FINANCE LTD. declared and requested the notary to act that:

I. The Company, BERENDSEN HOLDINGS, S.à r.l., with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 107.385 has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 30 March 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 848 of 6 September 2005, in replacement of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

II. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

III. DAVIS FINANCE LTD. is the sole owner of all the shares of the Company.

IV. DAVIS FINANCE LTD., acting as the sole shareholder, approves the balance sheet of the Company as on 14 December 2005 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

V. DAVIS FINANCE LTD. appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

DAVIS FINANCE LTD., in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) all outstanding liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VI. DAVIS FINANCE LTD. declares that it has taken over all remaining assets of the Company consisting in cash amounting to EUR 15,990 (fifteen thousand nine hundred ninety Euro).

VII. DAVIS FINANCE LTD. declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. Discharge is given to the A Managers of the Company:

- Mr David Andrew Lawler, residing at The Limes, Grenfell Road, Maidenhead, S16 1HA, United Kingdom;

- Mr Henrik Stahl, residing at Schlyters väg 4, S-224 60 Lund, Sweden; and to the B Manager of the Company:
 - Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- IX. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 900.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BERENDSEN HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 107.385, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 848 du 6 septembre 2005 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, DAVIS FINANCE LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7DL, Royaume-Uni, («DAVIS FINANCE LTD.»), représentée par M^e Raphael Collin, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

dûment autorisé à agir pour le compte de DAVIS FINANCE LTD., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

DAVIS FINANCE LTD. a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I. La Société, BERENDSEN HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 107.385, a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 mars 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 848 du 6 septembre 2005, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

II. Le capital social de la Société est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

III. DAVIS FINANCE LTD. est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

IV. DAVIS FINANCE LTD., agissant comme associé unique, approuve le bilan de la Société daté du 14 décembre 2005 ci-annexé, et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. DAVIS FINANCE LTD. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

DAVIS FINANCE LTD., en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et que (ii) tout le passif en suspens de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

VI. DAVIS FINANCE LTD. déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société consistant en des liquidités s'élevant à 15.990 EUR (quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros).

VII. DAVIS FINANCE LTD. déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

VIII. Décharge est donnée aux gérants type A de la Société:

- M. David Andrew Lawler, demeurant au The Limes, Grenfell Road, Maidenhead, S16 1HA, Royaume-Uni;

- M. Henrik Stahl, demeurant au Schlyters väg 4, S-224 60 Lund, Suède;

et au gérant type B de la Société:

- M. Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IX. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les présentes, ont été estimés à EUR 900.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Collin H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2005, vol. 434, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(006743.3/242/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

STARING CAPITAL GP PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.186.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(005811.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ReflechIT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 86, Waistroos.

H. R. Luxemburg B 113.272.

Sind erschienen:

- Herr Jörg Kiefer,
- Herr Michael Kiefer, und
- Herr Wolfgang Metzger.

handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft ReflechIT zusammengetreten, welche sich rechtsgültig einberufen erklären um Nachfolgendes zu beschliessen:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, im Einverständnis mit der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 2005, gemäss Artikel 6 der koordinierten Satzungen, Herr Jörg Kiefer, mit der täglichen Geschäftsführung sowie Vertretung der Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu beauftragen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird gegenwärtiges Protokoll abgeschlossen.

J. Kiefer / M. Kiefer / W. Metzger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005817.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FINAPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 22.091.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 27 décembre 2005

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour FINAPRESS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005852.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005818.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BERENDSEN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.324.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BERENDSEN INTERNATIONAL, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 107.324, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, replacing Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 30 March 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 831 of 3 August 2005 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, DAVIS FINANCE LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7DL, United Kingdom («DAVIS FINANCE LTD.»), represented by Mr Raphael Collin, lawyer, residing in Luxembourg,

duly authorised to act on behalf of DAVIS FINANCE LTD. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

DAVIS FINANCE LTD. declared and requested the notary to act that:

I. The Company, BERENDSEN INTERNATIONAL, S.à r.l., with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 107.385 has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 30 March 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 831 of 3 August 2005, in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

II. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

III. DAVIS FINANCE LTD. is the sole owner of all the shares of the Company.

IV. DAVIS FINANCE LTD., acting as the sole shareholder, approves the balance sheet of the Company as on 14 December 2005 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

V. DAVIS FINANCE LTD. appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

DAVIS FINANCE LTD., in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) all outstanding liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VI. DAVIS FINANCE LTD. declares that it has taken over all remaining assets of the Company consisting in cash amounting to EUR 3,515 (three thousand three hundred fifteen Euro).

VII. DAVIS FINANCE LTD. declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. Discharge is given to the A Managers of the Company:

- Mr David Andrew Lawler, residing at The Limes, Grenfell Road, Maidenhead, S16 1HA, United Kingdom;

- Mr Henrik Stahl, residing at Schlyters väg 4, S-224 60 Lund, Sweden;

and to the B Manager of the Company:

- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IX. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 900.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BERENDSEN INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 107.324, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 831 du 3 août 2005 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, DAVIS FINANCE LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7DL, Royaume-Uni, («DAVIS FINANCE LTD.»), représentée par Monsieur Raphaël Collin, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

dûment autorisé à agir pour le compte de DAVIS FINANCE LTD., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

DAVIS FINANCE LTD. a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I. La Société, BERENDSEN INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 107.324, a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 mars 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 831 du 3 août 2005, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg;

II. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

III. DAVIS FINANCE LTD. est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

IV. DAVIS FINANCE LTD., agissant comme associé unique, approuve le bilan de la Société daté du 14 décembre 2005 ci-annexé, et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. DAVIS FINANCE LTD. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

DAVIS FINANCE LTD., en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et que (ii) tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

VI. DAVIS FINANCE LTD. déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société consistant en des liquidités s'élevant à 3.515 EUR (trois mille cinq cent quinze euros).

VII. DAVIS FINANCE LTD. déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

VIII. Décharge est donnée aux gérants type A de la Société:

- M. David Andrew Lawler, demeurant au The Limes, Grenfell Road, Maidenhead, S16 1HA, Royaume-Uni;

- M. Henrik Stahl, demeurant au Schlyters väg 4, S-224 60 Lund, Suède;

et au gérant type B de la société:

- M. Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IX. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les présentes, ont été estimés à EUR 900.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Collin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2005, vol. 434, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(006744.3/242/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2005

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005821.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CARRER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.189.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2005

Monsieur Ely Ruimy, administrateur de sociétés, né le 31 décembre 1964 à Casablanca, Maroc, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine, France, 77 ter, rue Charles Laffitte, Monsieur Alain Driancourt, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1949 à Paris, France, demeurant à 1183 Bursins, Vaud, Suisse, En Cornaud, et Monsieur Isaac Ruimy, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1932 à Mazagan, Maroc, demeurant à F-75016 Paris, France, 4, rue Eugène Labiche, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Régime des signatures

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CARRER HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005837.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

REAL FINANZ UND IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 31.732.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 décembre 2005

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2003 mandatant aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur Franco Sala, administrateur-délégué,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 19 octobre 2004 mandatant aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- MAZARS, société anonyme, commissaire aux comptes.

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005839.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BERENDSEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.325.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BERENDSEN FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 107.325, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, replacing Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 30 March 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 832 of 31 August 2005 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, DAVIS FINANCE LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7DL, United Kingdom («DAVIS FINANCE LTD.»), represented by M^e Raphael Collin, lawyer, residing in Luxembourg,

duly authorised to act on behalf of DAVIS FINANCE LTD. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

DAVIS FINANCE LTD. declared and requested the notary to act that:

I. The Company, BERENDSEN FINANCE, S.à r.l., with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 107.385 has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 30 March 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 832 of 31 August 2005, in replacement of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

II. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

III. DAVIS FINANCE LTD. is the sole owner of all the shares of the Company.

IV. DAVIS FINANCE LTD., acting as the sole shareholder, approves the balance sheet of the Company as on 14 December 2005 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

V. DAVIS FINANCE LTD. appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

DAVIS FINANCE LTD., in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) all outstanding liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VI. DAVIS FINANCE LTD. declares that it has taken over all remaining assets of the Company consisting in cash amounting to EUR 3,490 (three thousand four hundred ninety Euro).

VII. DAVIS FINANCE LTD. declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. Discharge is given to the A Managers of the Company:

- Mr David Andrew Lawler, residing at The Limes, Grenfell Road, Maidenhead, S16 1HA, United Kingdom;
- Mr Henrik Stahl, residing at Schlyters väg 4, S-224 60 Lund, Sweden;

and to the B Manager of the Company:

- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IX. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 900.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BERENDSEN FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 107.325, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 842 du 31 août 2005 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, DAVIS FINANCE LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7DL, Royaume-Uni, («DAVIS FINANCE LTD.»), représentée par M^e Raphael Collin, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

dûment autorisé à agir pour le compte de DAVIS FINANCE LTD., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

DAVIS FINANCE LTD. a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I. La Société, BERENDSEN FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 107.325, a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 mars 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 842 du 31 août 2005, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

II. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

III. DAVIS FINANCE LTD. est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

IV. DAVIS FINANCE LTD., agissant comme associé unique, approuve le bilan de la Société daté du 14 décembre 2005 ci-annexé, et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. DAVIS FINANCE LTD. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

DAVIS FINANCE LTD., en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et que (ii) tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

VI. DAVIS FINANCE LTD. déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société consistant en des liquidités s'élevant à 3.490 EUR (trois mille quatre cent quatre-vingt-dix euros).

VII. DAVIS FINANCE LTD. déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

VIII. Décharge est donnée aux gérants type A de la Société:

- M. David Andrew Lawler, demeurant au The Limes, Grenfell Road, Maidenhead, S16 1HA, Royaume-Uni;
- M. Henrik Stahl, demeurant au Schlyters väg 4, S-224 60 Lund, Suède;

et au gérant Type de la Société:

- M. Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IX. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les présentes, ont été estimés à EUR 900.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Collin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2005, vol. 434, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(006745.3/242/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

YEARLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.855.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 26 décembre 2005

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour YEARLING, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005861.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 90.317.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 décembre 2005

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005862.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

HILGER-INTERFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ellange.

R. C. Luxembourg B 45.382.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires que Monsieur Schumacher Ernst est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 novembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005866.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 60,075.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.085.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

hereby represented by M^e Patrick Lestienne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2005,

2) LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Scotland having its registered office at 66 Hanover Street, Edinburgh EH2 1HH, Scotland,

hereby represented by M^e Patrick Lestienne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2005,

3) bclMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of Canada, having its registered office at c/o British Columbia Investment Management Corporation, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

hereby represented by M^e Patrick Lestienne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2005,

4) bclMC (WCBAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of Canada, having its registered office at c/o British Columbia Investment Management Corporation, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

hereby represented by M^e Patrick Lestienne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2005,

(LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, bclMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION and bclMC (WCBAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION being hereinafter collectively referred to as the «Shareholders»).

The proxies signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, being all the shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

I. The Shareholders were the shareholders of a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., incorporated following a notarial deed on 29 June 2005, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 of 4 November 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.085 and having a corporate capital of sixty-thousand seventy-five Euro (EUR 60,075.-) divided into two thousand four hundred (2,400) Class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and three (3) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (the «Company»). The Company's articles of incorporation have last been amended by notarial deed on 23 September 2005, not yet published.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of eighty-two thousand seventy-five Euro (EUR 82,075.-) so as to raise it from its present amount of sixty-thousand seventy-five Euro (EUR 60,075.-) to one hundred forty-two thousand one hundred fifty Euro (EUR 142,150.-).

2. To issue three thousand two hundred eighty-three (3,283.-) new Class A Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

3. To accept subscription for and full payment of three thousand two hundred eighty-three (3,283.-) new Class A Shares by LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P. and to allot the new Class A shares against payment in full for such new shares by a contribution in cash together with an aggregate share premium of eighteen Euro (EUR 18.-).

4. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders, each time unanimously, passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of eighty-two thousand seventy-five Euro (EUR 82,075.-) so as to raise it from its present amount of sixty-thousand seventy-five Euro (EUR 60,075.-) to one hundred forty-two thousand one hundred fifty Euro (EUR 142,150.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue three thousand two hundred eighty-three (3,283.-) new Class A Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

Subscription - Payment

There now appeared Maître Patrick Lestienne, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., prenamed (the «Subscriber») by virtue of the same proxy as mentioned above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for three thousand two hundred eighty-three (3,283.-) new Class A Shares and to make payment in full for each such new Class A Share thus subscribed by a contribution in cash of eighty-two thousand seventy-five Euro (EUR 82,075.-) together with an aggregate share premium of eighteen Euro (EUR 18.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of eighty-two thousand ninety-three Euro (EUR 82,093.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the said subscriptions and the payment by the Subscriber as well as the allotment of the three thousand two hundred eighty-three (3,283.-) Class A Shares to the Subscriber as stated above, and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions. The first paragraph of article 5 shall forthwith read as follows:

Art. 5. paragraph 1. «The issued capital of the Company is set at one hundred forty-two thousand one hundred fifty Euro (EUR 142,150.-) divided into five thousand six hundred eighty-three (5,683.-) class A shares (the «Class A Shares») and three (3) class B shares (the «Class B Shares»), with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up. Save as otherwise permitted by the Articles of Incorporation, the Class A Shares may only be issued to and held by the Partnership and the Class B Shares may only be issued to and held by limited partners of the Partnership (other than its special limited partner).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., une société en commandite régie par le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Royaume Uni), représenté par son associé commanditaire LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE GP, L.L.C., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2005,

2) LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 66 Hanover Street, Edimbourg EH2 1HH, Ecosse,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2005,

3) bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social au c/o British Columbia Investment Management Corporation, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2490 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2005,

4) bcIMC (WCBFAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social au c/o British Columbia Investment Management Corporation, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2490 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6 (Canada),

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2005,

(LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION ET BCIMC (WCBFAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION étant collectivement référées ci-après par les «Associés»).

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Associés, représentant l'ensemble des associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, sous la dénomination LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., constituée par un acte notarié le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 4 novembre 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.085 et ayant un capital social de soixante mille soixante-quinze euros (EUR 60.075,-) divisé par deux mille quatre cents (2.400) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et trois (3) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes étant entièrement libérées (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 23 septembre 2005, en cours de publication.

II. Les associés ont reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu des Associés:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-deux mille soixante-quinze euros (EUR 82.075,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille soixante-quinze euros (EUR 60.075,-) à cent quarante-deux mille cent cinquante euros (EUR 142.150,-).

2. Emission de trois mille deux cent quatre-vingt-trois (3.283) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Acceptation de la souscription et du paiement intégral de trois mille deux cent quatre-vingt-trois (3.283) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par LaSalle GERMAN VENTURE L.P. et attribution des nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par un paiement intégral desdites nouvelles parts sociales par un apport en numéraire ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de dix-huit euros (EUR 18,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

III. Les Associés on pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-deux mille soixante-quinze euros (EUR 82.075,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille soixante-quinze euros (EUR 60.075,-) à cent quarante-deux mille cent cinquante euros (EUR 142.150,-).

Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trois mille deux cent quatre-vingt-trois (3.283) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Maître Patrick Lestienne, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LaSalle GERMAN VENTURE L.P., prénommée (le «Souscripteur») en vertu de la même procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur trois mille deux cent quatre-vingt-trois (3.283) Parts Sociales de Catégorie A et de payer l'intégralité pour chacune de ces Parts Sociales de catégorie A ainsi souscrites par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-deux mille soixante-quinze euros (EUR 82.075,-) ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de dix-huit euros (EUR 18,-).

La preuve de tel paiement a été donnée au notaire instrumentant et le montant de quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-treize euros (EUR 82.093,-) est désormais à la disposition de la société.

Ensuite, les Associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et le paiement par le Souscripteur ainsi que d'attribuer les trois mille deux cent quatre-vingt-trois (3.283) Parts Sociales de Catégorie A au Souscripteur, tel que décrit ci-dessus, et d'acter l'effectivité de l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'alinéa premier de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. alinéa 1^{er}. «le capital social émis par la Société est fixé à cent quarante-deux mille cent cinquante euros (EUR 142.150,-) divisé en cinq mille six cent quatre-vingt-trois (5.683) Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et trois (3) Parts Sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée. Sauf si les Statuts disposent autrement, les Parts Sociales de catégorie A ne peuvent être émises et détenues que par la Société en Commandite et les Parts Sociales de Catégorie B ne peuvent être émises et détenues que par les associés commandités de la Société en Commandite (autre que son associé commanditaire spécial).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lestienne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 12. – Reçu 820,93 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

G. Lecuit.

(006991.3/220/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

G. Lecuit.

(006992.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

HELARB C.C.N., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.605.

EXTRAIT

En date du 27 décembre 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant A est acceptée.
- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005869.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ROCBARON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 57.599.

DISSOLUTION

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ROCBARON S.A. tenue au siège social en date du 21 novembre 2005 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Clôture de la liquidation.
- 2) Désignation de EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme étant l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006025.3/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.769.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of November.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, acting as special proxyholder of FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (the «Company»), by virtue of a power granted on November 21, 2005 by resolutions of the manager of the Company (the «Manager's Resolutions»).

Which power shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing party, represented as stated hereabove, has requested the attesting notary to record her declarations and statements which follow:

1) FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., a securitization company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and notably the law of March 22, 2004 on securitization, incorporated under the form of a partnership limited by shares pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 503, on May 27, 2005, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 106.769 and having its registered office at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 28, 2005, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

2) The subscribed capital of the Company is currently set at three hundred and seventy-four thousand two hundred and ninety-two Euro (EUR 374,292.-) represented by seventy-one thousand one hundred and fifteen (71,115) Ordinary A Shares, twenty-two thousand four hundred and fifty-seven (22,457) Ordinary B Shares and one (1) Management Share with a par value of four Euro (EUR 4.-) each.

3) Pursuant to article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorised capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into two hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (249,999) Ordinary Shares of different classes and one (1) Management Share with a par value of four Euro (EUR 4.-) each.

During the period of five years from the date of publication of the Company's articles of incorporation, the Company's manager is authorized to issue shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares issued.

4) In the Manager's Resolutions, the manager of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-eight Euro (EUR 199,248.-), from three hundred and seventy-four thousand two hundred and ninety-two Euro (EUR 374,292.-) to five hundred and seventy-three thousand five hundred and forty Euro (EUR 573,540.-), by the creation and issue of forty-seven thousand eight hundred and fifteen (47,815) Ordinary A Shares and one thousand nine hundred and ninety-seven (1,997) Ordinary B Shares with a par value of four Euro (EUR 4.-) each.

Pursuant to the powers conferred to the manager of the Company and pursuant to article 7 of the Company's articles of incorporation, the manager has suppressed the subscription preferential right of the existing shareholders and has accepted the subscription of the forty-seven thousand eight hundred and fifteen (47,815) Ordinary A Shares and the one thousand nine hundred and ninety-seven (1,997) Ordinary B Shares, together with an issue premium, both having been fully paid up in cash, so that the aggregate amount of fifty-one million six hundred and eighteen thousand six hundred and fifty-two Euro and eighty-five cent (EUR 51,618,652.85) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

5) The forty-nine thousand eight hundred and twelve (49,812) Ordinary Shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up together with a share premium as follows:

Subscribers	Number of Ordinary A Shares	Number of Ordinary B Shares	Nominal value in Euro	Share Premium	Value in Euro
CITCO GLOBAL CUSTODY - Ref 190049	217.1250		868.50	224,131.50	225,000.00
PUBLIC INSTITUTION FOR SOCIAL SECURITY (KUWAIT)	24,125.0000		96,500.00	24,903,500.00	25,000,000.00
FINCOM GROUP LIMITED	965.0000		3,860.00	996,140.00	1,000,000.00
CLUDY BAY VENTURES LIMITED	965.0000		3,860.00	996,140.00	1,000,000.00
JS INTERNATIONAL LIMITED	965.0000		3,860.00	996,140.00	1,000,000.00
PE HOLDING LIMITED		67.0000	268.00	69,162.05	69,430.05
CITCO GLOBAL CUSTODY - Ref UBS AG ZURICH	241.0000		964.00	248,776.93	249,740.93
CREDIT AGRICOLE SUISSE	241.2500		965.00	249,035.00	250,000.00
DEUTSCHE BANK SUISSE	627.2500		2,509.00	647,491.00	650,000.00
HSBC GUYERZELLER (SUISSE)	386.0000		1,544.00	398,456.00	400,000.00

CHANNEL HOUSE TRUSTEES LIMITED as Trustees of PE PENSION PLAN	48.2500		193.00	49,807.00	50,000.00
Florencio Barranco Ortega		965.0000	3,860.00	996,140.00	1,000,000.00
CREDIT SUISSE LONDON NOMINEES	2,798.5000		11,194.00	2,888,806.00	2,900,000.00
Richard Collinson	193.0000		772.00	199,228.00	200,000.00
Veronique Allarousse	120.6250		482.50	124,517.50	125,000.00
EFG EUROFINANCIERE	482.0000		1,928.00	497,553.87	499,481.87
CITCO GLOBAL CUSTODY - Ref UBS AG ZURICH		965.0000	3,860.00	996,140.00	1,000,000.00
BANK JULIUS BAER	965.0000		3,860.00	996,140.00	1,000,000.00
GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY	4,825.0000		19,300.00	4,980,700.00	5,000,000.00
ISLAMIC DEVELOPMENT BANK	9,650.0000		38,600.00	9,961,400.00	10,000,000.00
Total	47,815.0000	1,997.0000	199,248.00	51,419,404.85	51,618,652.85

Payment

The reality and the value of the contributions, consisting of one hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-eight Euro (EUR 199,248.-) with an issue premium of fifty-one million four hundred and nineteen thousand four hundred and four Euro and eighty-five cent (EUR 51,419,404.85) that is to say a total amount of fifty-one million six hundred and eighteen thousand six hundred and fifty-two Euro and eighty-five cent (EUR 51,618,652.85), have been proved to the undersigned notary by a certificate dated November 18, 2005 delivered by CITCO BANK NETHERLANDS NV, Dublin Branch.

6) As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation shall now read as follows:

«The Company has a subscribed capital of five hundred and seventy-three thousand five hundred and forty Euro (EUR 573,540.-) divided into one hundred and eighteen thousand nine hundred and thirty (118,930) ordinary A shares (the «Ordinary A Shares»), twenty-four thousand four hundred and fifty-four (24,454) ordinary B shares (the «Ordinary B Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a nominal value of four Euro (EUR 4.-) each.»

The other paragraphs of article 6 of the articles of incorporation remain unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at eight thousand (EUR 8,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the attorney in fact of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré le 21 novembre 2005 par des résolutions du gérant de la Société (les «Résolutions du Gérant»).

Lequel pouvoir restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en la qualité énoncée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., une société de titrisation régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et notamment la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, créé sous la forme d'une société en commandite par actions suivant un acte notarié du notaire instrumentant du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 503, le 27 mai 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro 106.769 et ayant son siège social au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 28 juillet 2005, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

2) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 374.292,-) divisé en soixante et onze mille cent quinze (71.115) Actions Ordinaires A, vingt-deux mille quatre cent cinquante-sept (22.457) Actions Ordinaires B et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

3) Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (249.999) Actions Ordinaires

de différentes classes et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts de la Société, le gérant de la Société est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires à émettre.

4) Dans les Résolutions du Gérant, le gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-huit euros (EUR 199.248,-), de trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 374.292,-) à cinq cent soixante-treize mille cinq cent quarante euros (EUR 573.540,-), par la création et l'émission de quarante-sept mille huit cent quinze (47.815) Actions Ordinaires A et mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.997) Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

Conformément aux pouvoirs conférés au gérant de la Société et à l'article 7 des statuts de la Société, le gérant a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription des quarante-sept mille huit cent quinze (47.815) Actions Ordinaires A et mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.997) Actions Ordinaires B, assorties d'une prime d'émission, qui ont été intégralement libérées en numéraire, de telle sorte que la somme globale de cinquante et un millions six cent dix-huit mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 51,618,652.85) est à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant par la présentation des documents justificatifs des souscriptions et des paiements.

5) Les quarante-neuf mille huit cent douze (49.812) Actions Ordinaires nouvellement émises ont été entièrement souscrites et intégralement libérées, ainsi qu'une prime d'émission, de la manière suivante:

Souscripteurs	Nombre d'Actions Ordinaires A	Nombre d'Actions Ordinaires B	Valeur nominale en euros	Prime d'émission	Valeur en euros
CITCO GLOBAL CUSTODY - Ref 190049	217,1250		868,50	224.131,50	225.000,00
PUBLIC INSTYTUTION FOR SOCIAL SECURITY (KUWAIT)	24.125,0000		96.500,00	24.903.500,00	25.000.000,00
FINCOM GROUP LIMITED	965,0000		3.860,00	996.140,00	1.000.000,00
CLUDY BAY VENTURES LIMITED	965,0000		3.860,00	996.140,00	1.000.000,00
JS INTERNATIONAL LIMITED	965,0000		3.860,00	996.140,00	1.000.000,00
PE HOLDING LIMITED		67,0000	268,00	69.162,05	69.430,05
CITCO GLOBAL CUSTODY - Ref UBS AG ZURICH	241,0000		964,00	248.776,93	249.740,93
CREDIT AGRICOLE SUISSE	241,2500		965,00	249.035,00	250.000,00
DEUTSCHE BANK SUISSE	627,2500		2.509,00	647.491,00	650.000,00
HSBC GUYERZELLER (SUISSE)	386,0000		1.544,00	398.456,00	400.000,00
CHANNEL HOUSE TRUSTEES LIMITED as Trustees of PE PENSION PLAN	48,2500		193,00	49.807,00	50.000,00
Florencio Barranco Ortega		965,0000	3.860,00	996.140,00	1.000.000,00
CREDIT SUISSE LONDON NOMINEES	2.798,5000		11.194,00	2.888.806,00	2.900.000,00
Richard Collinson	193,0000		772,00	199.228,00	200.000,00
Veronique Allarousse	120,6250		482,50	124.517,50	125.000,00
EFG EUROFINANCIERE	482,0000		1.928,00	497.553,87	499.481,87
CITCO GLOBAL CUSTODY - Ref UBS AG ZURICH		965,0000	3.860,00	996.140,00	1.000.000,00
BANK JULIUS BAER	965,0000		3.860,00	996.140,00	1.000.000,00
GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY	4.825,0000		19.300,00	4.980.700,00	5.000.000,00
ISLAMIC DEVELOPMENT BANK	9.650,0000		38.600,00	9.961.400,00	10.000.000,00
Total	47.815,0000	1.997,0000	199.248,00	51.419.404,85	51.618.652,85

Paiement

La réalité et la valeur des paiements des apports, représentant cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-huit euros (EUR 199.248,-) avec une prime d'émission de cinquante et un millions quatre cent dix-neuf mille quatre cent quatre euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 51,419,404.85), soit un montant total de cinquante et un millions six cent dix-huit mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 51,618,652.85), ont été prouvées au notaire instrumentant par un certificat en date du 18 novembre 2005 délivré par CITCO BANK NETHERLANDS NV, Dublin Branch.

6) A la suite de l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de cinq soixante-treize mille cinq cent quarante euros (EUR 573.540,-) représenté par cent dix-huit mille neuf cent trente (118.930) actions ordinaires A (les «Actions Ordinaires A»), vingt-quatre mille

quatre cent cinquante-quatre (24.454) actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») et une (1) action de commandité («l'Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4.-) chacune.»

Les autres paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société demeurent inchangés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de son capital social est estimé à huit mille euros (EUR 8.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 42, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2006.

P. Bettingen.

(007015.3/202/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2006.

P. Bettingen.

(007016.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MATRIX FINANCIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 13, rue d'Épernay.

R. C. Luxembourg B 105.758.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATRIX FINANCIAL ENGINEERING S.A. tenu en date du 21 novembre 2005, le siège de la société a été transféré. La nouvelle adresse est la suivante:

13, rue d'Épernay, L-1490 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03258. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005870.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ROX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 111.787.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 18 novembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et M. Magnar Halvorsen, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
- M. Magnar Halvorsen, résidant à Kvernhusbakken 8, 4340 Bryne, Norvège, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROX, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005990.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ESIM BIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 113.492.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) DELTA SHAREHOLDERSHIP LIMITED PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- 2) KANTA S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les deux ici représentés par Nathalie Campello, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données respectivement, le 19 décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination ESIM BIS S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit situé dans la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet le financement de sociétés affiliées par toutes sortes de prêts ou autres instruments financiers et la détention de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, tant luxembourgeoises qu'étrangères. La Société pourra acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces afin de composer, d'administrer, d'acquitter et de liquider un portefeuille constitué de ces actions, obligations et autres valeurs de toutes espèces, ainsi qu'obtenir, exploiter et céder des brevets et d'autres droits intellectuels.

La Société peut effectuer, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, tous actes commerciaux, industriels ou financiers, mobiliers ou immobiliers, qui se rattachent, directement ou indirectement à son objet social. La Société peut également obtenir des intérêts, par apport, souscription ou d'une autre manière, dans toute société ou entreprise dont l'objet est similaire ou comparable.

En particulier la Société peut acquérir, vendre, échanger, hypothéquer, louer, sous-louer, valoriser, construire, rénover, équiper, lotir, gérer en général et réaliser tous les biens immobiliers, lever et céder des droits d'option en vue d'acheter des biens immobiliers ou des sociétés d'immobiliers, elle a pour objet l'expertise, l'agence et le leasing des biens immobiliers, la location du matériel divers et la prestation des services en ce qui concerne la gestion et l'équipage des bâtiments.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions**Art. 5. Capital social**

La Société a un capital souscrit de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) divisé en cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. Chaque actionnaire a le droit de convertir ses actions au porteur en actions nominatives.

Les actions non intégralement libérées resteront nominatives jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives vis-à-vis la Société résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

A la demande des actionnaires des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Obligations - Obligations convertibles - Warrants

La Société peut également émettre des obligations, des obligations convertibles, des warrants ou tout autre sorte d'effets ou d'actions, dans les limites de la loi.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire, les obligations convertibles ou les warrants à émettre, seront offerts par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription, annoncée par un avis fixant le délai de souscription et publié au Mémorial et dans deux journaux publiés au Luxembourg. Toutefois, lorsque toutes les actions sont nominatives, les actionnaires peuvent être informés par lettre recommandée.

Les porteurs d'actions sans droit de vote ont un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions avec ou sans droit de vote, sauf si l'augmentation du capital se fait par émission de deux tranches proportionnelles, une avec et une sans droit de vote, qui sont offertes aux actionnaires des deux catégories d'actions. Ces porteurs d'actions de chaque catégorie d'actions ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions détenues par eux. Ces dispositions sont également applicables en cas d'émission d'obligations convertibles ou de warrants.

Dans le cas où, à l'occasion de l'augmentation du capital, ce droit de souscription préférentiel n'est pas entièrement exercé, les actions restantes sont à nouveau offertes à ces actionnaires qui ont exercé le premier droit de préférence, tout en respectant la même proportionnalité.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire dans les limites établies par la loi.

Art. 9. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs» et individuellement un «Administrateur»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les Administrateurs peuvent démissionner par avis écrit au Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur ainsi désigné, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Une réunion du Conseil d'Administration doit se réunir dans les deux semaines après une requête de deux Administrateurs à cet effet.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Art. 12. Processus décisionnel

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les Administrateurs sont présents ou représentés et sont d'accord avec l'agenda ou si, en cas de convocation préalable, la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage de votes, seul le Président présent ou représenté a la voix décisive. L'Administrateur empêché peut mandater un autre membre du Conseil d'Administration par lettre ordinaire, par télégramme, téléfax ou télex, pour une réunion. Un Administrateur ne peut représenter qu'un autre Administrateur.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. Cette procédure est exclue pour l'approbation du projet des comptes annuels.

Art. 13. Rémunération

Le mandat d'Administrateur n'est pas rémunéré. Néanmoins, l'assemblée générale peut décider d'octroyer une rémunération aux Administrateurs de la Société, dont la période et le montant seront fixés par l'assemblée générale. Cette rémunération sera imputée aux frais généraux de la Société. Les Administrateurs seront en tout cas indemnisés de leur frais normaux en relation avec l'exercice de leurs fonctions.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf ce qui est dit ci-après, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplirait en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracterait ou entrerait autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires et mention en sera faite dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en question.

Art. 18. Actions en justice

La Société indemniserait tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires intentés par des tiers à la Société de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables de dol ou de négligence grave ou d'avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, et excepté en cas de responsabilité pénale. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 19. Représentation de la Société

a) Conseil d'Administration

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, la seule signature du Président ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

b) Mandats spéciaux

La Société est également valablement représentée par les mandataires spéciaux qui ont été désignés par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

c) Gestion journalière

Dans les limites de la gestion journalière et de son mandat, la Société est également valablement représentée par toute personne en charge de la gestion journalière agissant seule.

Art. 20. Commissaires aux comptes

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels, et de la régularité au regard de la loi et des Statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié à un ou plusieurs commissaires.

Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale pour un terme renouvelable d'un (1) an. Lors de la nomination des commissaires, l'assemblée générale établit leurs rémunérations pour la durée complète de leur mandat. Cette rémunération peut seulement être modifiée avec le consentement de l'assemblée générale et du commissaire. Un commissaire peut être révoqué en cours de mandat par l'assemblée générale avec ou sans motif. Le commissaire révoqué pourra néanmoins prétendre à des dommages-intérêts pour la révocation de son mandat si cette révocation est abusive.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 22. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit à Luxembourg indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 23. Autres assemblées générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire est convoquée, en cas de modification des Statuts et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Convocation

Toute personne devant être convoquée à une assemblée générale en vertu des présents Statuts et de la loi le sera par lettre recommandée envoyée au moins quinze (15) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque les titres sont au porteur, les convocations seront effectuées conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée concernant les sociétés commerciales.

La convocation contient l'ordre du jour.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration, le ou les commissaires ou le cas échéant par les liquidateurs.

Les personnes qui assistent à une assemblée générale ou s'y font représenter sont considérées comme ayant été régulièrement convoquées. Elles peuvent également renoncer par écrit à invoquer l'absence ou l'irrégularité de la convocation avant ou après la tenue de l'assemblée générale à laquelle elles n'ont pas assisté.

Les documents requis sont mis à la disposition des personnes y ayant droit et une copie leur en est envoyée conformément aux dispositions de la loi. Ces personnes peuvent par ailleurs, avant ou après l'assemblée générale, renoncer par écrit à invoquer l'absence de tout document ou de leur copie.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 25. Ajournement de l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration peut ajourner l'assemblée générale ordinaire, une fois pour quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 26. Procédure, vote

L'assemblée générale ne peut pas délibérer sur des points qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, à moins que tous les actionnaires soient présents ou représentés et qu'ils n'y consentent à l'unanimité.

Un quorum spécifique de cinquante pour cent (50%) du capital présent ou représenté est requis lors d'une assemblée générale extraordinaire ayant pour but de modifier les présents Statuts sans préjudice des exigences plus sévères prévues par la loi. En cas d'absence de ce quorum, une deuxième assemblée générale spéciale pourra décider malgré le nombre d'actions présentes ou représentées, sans préjudice des exigences de présence plus sévères, prévues par les présents Statuts et la loi.

Dans ce cas, les décisions sont valablement adoptées, quel que soit la portion du capital représentée par un vote des deux tiers au moins des voies des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

L'exercice du droit de vote, ainsi que tout autre droit lié à la détention d'actions de la Société, est suspendu, en ce qui concerne les actions non intégralement libérées, jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées, et dans tout autre cas prévu par la loi et les Statuts. L'actionnaire qui reste en défaut d'effectuer les libérations exigées réclamées et exigibles est de plein droit, et sans sommation, tenu à des intérêts se montant à douze pourcents (12%) par an, à partir du jour de la réclamation jusqu'à la date du paiement effectif.

Art. 27. Indivision

Dans le cas où une ou plusieurs actions ou autres effets appartiennent simultanément à plusieurs personnes, les droits liés à ces actions ou effets sont exercés vis-à-vis la Société par l'intermédiaire d'une seule personne désignée par écrit par tous les ayants droit. Jusqu'à ce qu'une telle désignation soit effectuée, les droits liés à ces actions ou effets restent suspendus.

Art. 28. Procès-verbaux

Les résolutions de l'assemblée générale sont constatées dans un procès-verbal signé par le président, les membres du bureau, et les actionnaires qui en expriment le désir. Les procurations sont annexées au procès-verbal de l'assemblée générale pour laquelle elles ont été données. Ces procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial.

Les copies et/ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président du Conseil d'Administration, un Administrateur-délégué ou deux (2) Administrateurs.

Art. 29. Composition du bureau

Chaque assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par un autre Administrateur ou un membre de l'assemblée générale désigné par celle-ci ou un président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale choisit le secrétaire.

Sur proposition du président de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut désigner un ou plusieurs scrutateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 30. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 31. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Si rien n'est décidé à ce sujet, les Administrateurs en fonction seront considérés de plein droit comme liquidateurs, non seulement pour l'acceptation des notifications et significations, mais également pour liquider effectivement la Société et ce, non seulement à l'égard des tiers, mais aussi vis-à-vis des actionnaires.

L'assemblée générale détermine le mode de la liquidation.

Art. 33. Dispositions générales

Les Administrateurs, commissaires et liquidateurs domiciliés à l'étranger, sont censés, pendant toute la durée de leurs fonctions, élire domicile au siège social de la Société, où toutes les communications, significations et assignations peuvent leur être données.

Les détenteurs d'actions nominatives sont tenus d'informer la société de tout changement de domicile. A défaut de notification, ils seront censés avoir élu domicile en leur précédent domicile.

Les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne sont pas considérés comme des jours ouvrables en application des présents Statuts.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 34. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2007.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions
- DELTA SHAREHOLDERSHIP LIMITED, prénommée	5.000 EUR	1
- KANTA S.A., prénommée	495.000 EUR	99
Total	500.000 EUR	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 8.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2010:

1) Maître Stef Oostvogels, Avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2) Maître Martine Gerber, Avocat, né à Saint-Dié (France), le 19 juillet 1965, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3) Maître Stéphane Hadet, Avocat, né à Nancy (France), le 25 mai 1968, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale de 2007:

CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Décide que le mandat de commissaire aux comptes n'est pas rémunéré.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est fixé au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Campello, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 49, case 8. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Delvaux.

(008214.3/208/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

HELARB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.488.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 27 décembre 2005 que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant A est acceptée.

M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005871.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

HELARB S.P.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 92.666.

—
EXTRAIT

En date du 27 décembre 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant A est acceptée.

- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005873.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FIDELITY LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.434.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006043.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FIDELITY LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.434.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006046.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

35121

IMMOTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.250.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Toomas Allmere, directeur financier, demeurant à 107065 Moscou, Oussouriyskaia, maison 1, bâtiment 2, appartement 22 (Russie),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Alexandre Tarantsev, directeur de sociétés, demeurant au 94 Village de Barvikha, District d'Odentsovo, région de Moscou (Fédération de Russie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme IMMOTIME S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.250, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1623 du 12 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 23 du 10 janvier 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme IMMOTIME S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme IMMOTIME S.A. et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute IMMOTIME S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Allmere, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2005, vol. 535, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007170.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

INVESTIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 82.300,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 76.642.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005895.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LUX-CREATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 98.899.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Albert Ivanov, ingénieur, né à Bucarest (Roumanie), le 2 septembre 1964, demeurant à L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée LUX-CREATEC, S.à r.l., avec siège social à L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.899, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 308 du 17 mars 2004.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que suite à diverses cessions de parts sociales sous seing privé, Monsieur Albert Ivanov, préqualifié, est devenu associé unique de la prédésignée société à responsabilité limitée LUX-CREATEC, S.à r.l.

4.- Que ces cessions de parts sociales ont été approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et que l'associé unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

5.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée LUX-CREATEC, S.à r.l.

6.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

7.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-7619 Larochette, 66, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ivanov, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2005, vol. 534, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007172.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

VALDITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 60.312.

—
EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005978.3/5029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MANTEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.634.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Sandro Gazzaniga, demeurant à CH-6850 Mendrisio, Via Nizzola 9 (Suisse), agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HEIMER HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swissbank Building, East 53rd Street, Marbella (République de Panama), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme MANTEC IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.634, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 512 du 19 septembre 1997.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme MANTEC IMMOBILIERE S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société MANTEC IMMOBILIERE S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

5.- Que la liquidation de la susdite société MANTEC IMMOBILIERE S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Gazzaniga, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2005, vol. 534, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007194.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

INVESCO GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.445.

L'adresse de Messieurs Paul Kilcullen et Peter Carroll, administrateurs de la société INVESCO GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., a été modifiée comme suit:

GEORGE'S QUAY HOUSE, Townsend Street, Dublin 2, Ireland.

Pour INVESCO GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005901.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.443.

L'adresse de Monsieur Paul Kilcullen, administrateur de la société INVESCO GT INVESTMENT FUND a été modifiée comme suit:

GEORGE'S QUAY HOUSE, Townsend Street, Dublin 2, Ireland.

Pour INVESCO GT INVESTMENT FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02827. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005903.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

IT VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.430.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02811. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005914.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.893.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., avec siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 22 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1353 du 19 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Dippach,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Dippach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
2. Modification de l'article 1^{er} et de l'article 9 des statuts.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} et l'article 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Dippach.»

«**Art. 9. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures dans la commune du siège social de la société à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M. Nezar, M.-Th. Bukasa, G. Lecuit.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 151S, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007229.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007230.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

LEMON PLANET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,-

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 78.208.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005915.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39323 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

J. Elvinger.

(005916.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SSB TRADE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.545.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PLSL LIMITED, avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria/Mahé (Seychelles), inscrite au Registre des Sociétés de Victoria/Mahé sous le numéro 013241,

ici représentée par Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Dippach, 156, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La société PLSL LIMITED, précitée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SSB TRADE CORPORATION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 9 janvier 2004;

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Dippach.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 151S, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007231.3/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SSB TRADE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007232.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CEPHALON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.498.

Extrait de la résolution prise par les gérants

Les gérants ont décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005966.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MCA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.879.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CCA GROUP INC., une société avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria, Mahé (Seychelles), inscrite au registre de Victoria, Mahé (Seychelles) sous le n° 012500;

ici représentée par son directeur Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Dippach, 156, route de Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle MCA GROUP, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 10 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 22 décembre 1997. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 11 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 330 en date du 14 avril 2005.

2. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Dippach. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associée unique.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ huit cent euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 151S, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007233.3/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**MCA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. UNICONSEILS, S.à r.l.).**

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007234.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.166.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006058.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NET VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.605.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005917.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.003.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée PARUSIA HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 20.003,

constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Remich, le 3 décembre 1982, publié au Mémorial C de 1983, page 560, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suite à l'introduction de l'euro, par décision du conseil d'administration du 22 août 2001, publié au Mémorial C de 2003, page 49.974.

L'assemblée est présidée par Madame Claire Adam, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laetitia Weicker, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.
3. Décharge à donner aux administrateurs.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Adam, L. Weicker, S. Arpea, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 49, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Delvaux.

(008229.3/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

STOLATTE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 87.088.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005924.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 106.147.

Conformément à une résolution prise en date du 15 décembre 2005, l'associé unique de la Société, LIME ROCK PARTNERS III L.P., limited partnership de droit cayman a décidé:

D'approuver la démission de M. Simon Munro de sa fonction de gérant de catégorie A de la société, avec effet le 15 décembre 2005 et de nommer, avec effet le 15 décembre 2005, M. Patrick Lorenzato, gérant de catégorie B, employé privé, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance sera, à partir du 15 décembre 2005, composé comme suit:

- Hamish Hector Lawrence Ross, gérant A,
- Patrick Lorenzato, gérant B,
- Erik Vanderkerken, gérant B.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008036.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

PHYTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 113.500.

STATUTS

L'an deux mille et cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Elvira Soulimani, professeur en médecine, demeurant 4, allée du Bois, Fey (57), France, ici représentée par Madame Karine Laluc, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Siavoch Darakhchan, docteur en médecine, demeurant 2, rue Séguy, F-12000 Rodez, France, ici représenté par Monsieur Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PHYTOLUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil, la conception, le développement et la distribution de compléments nutritionnels, de phytomédicaments, de produits phyto-cosmétiques et de produits biologiques et génériques en médicaments ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires est autorisée à nommer deux catégories d'administrateurs: des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

En présence de deux catégories d'administrateurs, la société se trouve engagée, le cas échéant par la signature collective de deux administrateurs de catégorie A, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature collective d'un administrateur A et d'un administrateur B, dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisé à octroyer aux seuls administrateurs A une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 3^e lundi du mois de mai à 17 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Madame Elvira Soulimani, prénommée, deux cent quarante-huit actions.	248
2.- Monsieur Siavoch Darakhchan, prénommé, soixante-deux	62
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, à concurrence de 64,52% de sorte que cette somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Siavoch Darakhchan, prénommé;
- Madame Elvira Soulmani, prénommée;
- Monsieur Jacques Touche, domicilié rue Louis Applanat, F-84190 Beaumes de Venise, France.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011, Monsieur Siavoch Darakhchan, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social au 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de deux mille onze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Laluc, Putzeys, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2005, vol. 434, fol. 74, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008264.3/242/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ZEDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 36.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 75.551.

—
EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005982.3/5029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TENEZ INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 39.000,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 74.268.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005965.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MAGNACHIP SEMICONDUCTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 97.483.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs

Les administrateurs ont décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005968.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.****Société mère: THE BLACK & DECKER CORPORATION**

Siège social: Etats-Unis.

Succursale: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.227.

Le bilan de la société au 30 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006030.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée,****Société mère: THE BLACK & DECKER CORPORATION.**

Siège social: Etats-Unis.

Succursale: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.227.

Le bilan de la société au 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006033.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

35134

TOPAZE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 76.602.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005971.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TRAFARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 77.733.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005974.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BUREAU D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.
R. C. Luxembourg B 113.501.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Nico Scheier, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1957 à Luxembourg, demeurant à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.

2. Madame Claudia Marinilli, épouse de Nico Scheier, née le 31 août 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est BUREAU D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Mersch. Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de travaux administratifs et de bureau de toute nature en relation avec l'activité d'agent d'assurances, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur les assurances.

Généralement, elle pourra faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Nico Scheier, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2. Madame Claudia Marinilli, prénommée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe des gérants qui n'auront pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nico Scheier, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiereg.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Scheier, C. Marinilli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2005, vol. 434, fol. 73, case 11. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008265.3/242/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.